



*décembre 2022*

PAR MICHÈLE TESSIER-BAILLARGEON  
VP - INFORMATION ET MOBILISATION SCCCUQAR

Chères et chers collègues chargées et chargés de cours,

Il nous fait plaisir de vous présenter votre bulletin d'information de décembre du SCCCUQAR. D'abord, nous clôturons l'année du 40<sup>e</sup> avec un dernier témoignage d'un chargé de cours. Cette dernière vidéo nous rappelle la force de la solidarité syndicale. On vous informe aussi sur le fond d'entraide syndicale qui vient en aide aux personnes chargées de cours dans le besoin.

Nous souhaitons aussi vous remercier pour votre participation aux soupers de Noël. Quel bonheur de pouvoir vous retrouver en personne pour rire et échanger. Si vous n'avez pas pu vous joindre à nous, ce n'est que partie remise!

Nous vous rappelons aussi de procéder à votre demande de remboursement pour le frais de cours et aussi de remplir vos fiches de variables contextuelles pour l'appréciation de l'enseignement en cours pour le trimestre d'automne.

Des idées, préoccupations ou questions, faites appel à votre comité exécutif du SCCCUQAR par courriel à l'adresse [scccuqar@uqar.ca](mailto:scccuqar@uqar.ca) ou par téléphone au 1-866-299-1581.

## CONTENU :

**2** *40 ANS DU SCCCUQAR  
TÉMOIGNAGE D'UN  
CHARGÉ DE COURS*

**3** *REMBOURSEMENT  
DÉPENSES DE COURS*

**4** *APPRÉCIATION DE  
L'ENSEIGNEMENT  
FICHE DE VARIABLES  
CONTEXTUELLES*

# 40 ANS DU SCCCUQAR



## TÉMOIGNAGE VIDÉO D'UN CHARGÉ DE COURS

Nous sommes déjà rendus à la fin de l'année du 40e et c'est le moment de vous présenter la dernière vidéo anniversaire du SCCCUQAR. La vidéo que nous avons jointe au courriel qui contient ce bulletin, met en vedette votre secrétaire-trésorier du SCCCUQAR, Tchabagnan Ayeva.

Tchabagnan est chargé de cours à l'UQAR depuis 2003. Comme plusieurs d'entre nous, il ne peut compter sur des charges de cours à chaque trimestre. Ainsi, malgré son haut degré de compétence, son ancienneté et malgré une passion réelle pour l'enseignement, cette précarité amenait une incertitude impossible à gérer avec son contexte familial. Tchabagnan accorde la priorité à sa vie familiale et au bien-être de ses deux filles et ces valeurs sont difficiles à harmoniser avec une précarité permanente.

Faisant face à cette précarité et aux défis importants auxquels il était confronté, Tchabagnan s'est tourné vers son syndicat des chargées et chargés de cours pour du soutien. Il a ainsi joint les rangs du comité exécutif et toutes et tous vous diront que c'est un honneur de travailler à ses côtés. Cette histoire de solidarité syndicale n'est pas un cas isolé. Notre grande famille syndicale forme ce filet de sécurité communautaire sur lequel on peut s'appuyer en temps de besoin.

Au SCCCUQAR, nous croyons que toutes les personnes chargées de cours devraient avoir droit à une plus grande sécurité d'emploi. D'ailleurs, dans les négociations en cours avec l'employeur, nous demandons un affichage annuel qui permettrait à tous de mieux prévoir leurs revenus pour l'année qui suit.

Si jamais vous avez vous aussi besoin de soutien, le fond d'entraide syndical vient en aide aux personnes chargée de cours en situation difficile. N'hésitez pas à faire appel à votre syndicat si vous êtes dans le besoin. **Les détails du fond d'entraide syndicale se trouvent sur le site du scccuqar dans l'onglet Soutien aux membres.**

Lien vers la vidéo :  
[https://vimeo.com/  
744668516/2486115e57](https://vimeo.com/744668516/2486115e57)



# DÉPENSES REMBOURSABLES

## UN EXTRAIT DE VOTRE CONVENTION COLLECTIVE : ARTICLE 23,10

“ À chaque trimestre, l'Université verse à la personne chargée de cours, pour chaque charge de cours de trois (3) crédits effectivement dispensée, une indemnité forfaitaire de 80,00 \$ pour couvrir les frais de matériel et fournitures reliés à sa prestation.

Le matériel informatique est admissible à un tel remboursement. Dans le cas de l'achat d'un ordinateur, la ou les indemnité(s) forfaitaires peuvent successivement être réclamée(s) jusqu'à un total de six trimestres pendant lesquels la personne obtient une ou des charges de cours suivant le dépôt initial, lors de la première réclamation, de l'original de la facture attestant l'achat.

Tout cours de plus ou de moins de trois (3) crédits donne lieu à une indemnité au prorata. Cette allocation est réduite au tiers pour une charge de cours de trois (3) crédits dispensée sous forme tutorale (TA et TL) à la condition que le nombre d'inscrits à ce cours soit d'au moins cinq (5) étudiantes ou étudiants.



”

## COMMENT RÉCLAMER VOS INDEMNITÉS?

Vous devez remplir le formulaire de **Demande de remboursement** qui se trouve dans la section *Personnes chargées de cours* dans l'onglet *Direction et instances* du portail Moodle. Choisir le second onglet du fichier tableur; il s'agit d'un formulaire pour des déplacements, mais il est bel et bien utilisé pour les fournitures aussi. Indiquez bien vos informations, matricule et apposez votre signature (manuscrite ou numérique).

Vous acheminez ce formulaire à votre unité départementale avec les factures justificatives pour les dépenses réclamées.

Pour vous faciliter la tâche, **le fichier sera placé en pièce jointe** dans le courriel qui contient ce bulletin.

# APPRÉCIATION DE L'ENSEIGNEMENT

## UN EXTRAIT DE VOTRE CONVENTION COLLECTIVE : ARTICLE 12

“ L'évaluation de l'enseignement de la personne chargée de cours se fait normalement dans la foulée des résultats de l'appréciation trimestrielle de l'enseignement, telle que définie dans la politique de l'Université adoptée à ce sujet et dont la responsabilité première incombe aux conseils de module et aux comités de programme.

Il est toutefois du ressort de la directrice ou du directeur du département ou de l'unité départementale de déterminer si une appréciation trimestrielle de l'enseignement est satisfaisante ou insatisfaisante aux fins des dispositions qui suivent. Sa **décision doit tenir compte des résultats de l'appréciation de l'enseignement prévue au premier alinéa et de la fiche des variables contextuelles remise par la personne chargée de cours.**

**Quant à la fiche des variables contextuelles, elle fait partie du dossier d'évaluation de la personne chargée de cours au même titre que les résultats de l'appréciation de l'enseignement.** ”

## QUEL EST LE RÔLE DE LA PERSONNE CHARGÉE DE COURS DANS L'ÉVALUATION DE SON ENSEIGNEMENT?

Les étudiant(e)s reçoivent une invitation à remplir l'appréciation de l'enseignement en fin de trimestre pour tous les cours qu'ils/elles ont suivis. On leur rappelle de remplir cette appréciation à chaque consultation du portail étudiant. La personne chargée de cours **a le choix** de rappeler à ses étudiant(e)s de remplir l'appréciation. **Le taux de réponse n'est pas de la responsabilité de la ou du chargé(e) de cours.** Sous réserve que le taux de réponse de l'appréciation étudiante atteigne au moins 50 %, celle-ci sera considérée pour déterminer si l'appréciation trimestrielle de l'enseignement est satisfaisante ou insatisfaisante.

La **fiche de variables contextuelles** est complétée par le ou la chargé(e) de cours et ajoutée au dossier d'évaluation. **Celle-ci peut servir à expliquer toute situation qui pourrait influencer l'appréciation de l'enseignement des étudiant(e)s et s'avérer importante dans le cas d'une appréciation jugée insatisfaisante. Date limite pour le trimestre d'automne : 24 décembre.**

La fiche de variables contextuelles se trouve dans l'onglet *direction et instances (personne chargées de cours, divers formulaires)* de votre portail Moodle. Une fois complétée, la fiche doit être retournée au secrétariat de module(s) ou du comité de programme(s) concerné. Le formulaire se trouve aussi en **pièce jointe** du courriel qui contient ce bulletin.

! Votre comité mobilisation vous rappelle que l'appréciation de l'enseignement constitue un **enjeu important des négociations** actuellement en cours entre le SCCCUQAR et l'UQAR. Des actions de **mobilisation** auxquelles vous pouvez facilement participer vous sont et seront proposées. Surveillez vos courriels pour savoir comment vous **impliquer** pour être entendu(e).